



Cher(e) adhérent(e),

Vous avez entre les mains votre carte d'adhérent au Foyer Rural pour cette nouvelle saison.

Cette carte marque votre adhésion à l'association locale de votre village mais aussi à un grand mouvement d'Education Populaire engagé dans l'animation de nos campagnes depuis 1946. En Seine-et-Marne, les Foyers Ruraux représentent 40 associations et 3000 adhérents.

Les Foyers Ruraux sont des lieux d'ouverture sur le monde où chacun doit pouvoir trouver sa place pour devenir acteur dans son village et participer à la construction d'une société plus juste, plus humaine et plus démocratique.

Qu'est-ce qu'un Foyer Rural ?



Le Foyer Rural est une association. C'est un foyer d'initiatives animé par les habitants qui peut proposer différentes actions : fêtes de villages, théâtre, concerts, sorties, cinéma, débats, activités sportives etc. pour toutes les générations. Chacun peut apporter sa pierre à l'édifice en tant que bénévole... soit pour proposer et animer une action, ou simplement en venant donner un petit coup de main.

Le Foyer Rural est basé sur la mutualisation et l'entraide : au sein d'une même association se côtoient différentes activités. Les activités les plus rentables permettent de financer celles qui le sont moins.

Comme toute association régie par la loi 1901, le Foyer Rural dispose de statuts qui définissent les droits et devoirs des adhérents.

La Fédération Départementale et la Confédération Nationale

Le Foyer Rural de votre commune adhère à la Fédération Départementale des Foyers Ruraux, qui elle-même adhère à la Confédération Nationale des Foyers Ruraux. A quoi ça sert... ?

La mission première de la Fédération départementale est d'accompagner et de former les bénévoles des Foyers Ruraux. Elle met donc à disposition des Foyers 6 animateurs professionnels pour :

- Les aider dans les démarches administratives (remplir un dossier de subventions, réaliser des fiches de payes...),
- Ou les accompagner dans le développement d'un projet : organisation d'un évènement, mise place une activité nouvelle, création d'un Centre de Loisirs ou d'un espace jeunes etc.
- Mettre en place des formations de bénévoles, etc.



Elle permet de mutualiser des moyens matériels :

Photocopieur couleur, sonorisation, matériel cinéma, minibus etc.

Elle met en lien les Foyers Ruraux et a **une mission de promotion et de représentation** de leurs actions auprès des pouvoirs publics.

Enfin, elle met en œuvre différentes actions : formations BAFA, séjours jeunesse, cinéma ambulant, festival « Conte en Maisons », rencontres et stages sportifs etc.

La Confédération nationale soutient et accompagne les fédérations départementales. Elle détient les agréments ministériels (jeunesse et éducation populaire, BAFA, éducation nationale, immatriculation tourisme, service civique) et est garante des actions et activités portées dans le mouvement. **Elle négocie un contrat d'assurance national auprès de la SMACL** permettant de vous proposer des tarifs défilant toutes concurrences. Elle permet d'obtenir différents avantages : abattement sur les cotisations sociales, réduction sur les tarifs SACEM...

De quoi est composé le prix de votre carte ?

Votre adhésion sert à financer le fonctionnement des différents niveaux d'intervention. Elle comprend :

- la part votée par le Foyer Rural
- la part allant à la FDFR 77 : 3.93 €
- la part allant à la Confédération Nationale : 4 €
- l'assurance Responsabilité Civile 0.40 € (optionnel)
- l'assurance Individuelle Accident (obligatoire pour les activités sportives) : 0.45 €



Fédération Départementale
des Foyers Ruraux de Seine-et-Marne
4 rue du Pont Paillard - 77115 BLANDY LES TOURS
01 64 64 28 21 - contact@fdfr77.org
www.fdfr77.org